

07 fév 2003 -16:00

Appartient à [compte rendu de la réunion du conseil des ministres du 7/2/2003](#)

Modes de production

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux amendes prévues par la loi (*) sur les normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux amendes prévues par la loi (*) sur les normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé

Le projet d'arrêté vise à désigner le fonctionnaire compétent pour accomplir les actes et prendre les décisions concernant les amendes administratives ainsi qu'à fixer les modalités et les conditions dans lesquelles les amendes administratives peuvent être proposées. (*) article 18 de la loi du 21 décembre 1998.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe